

CE DOCUMENT A ÉTÉ CONÇU ET IMPRIMÉ EN MAIRIE.  
TOUTES LES RÈGLES DE SÉCURITÉ SANITAIRE ONT ÉTÉ RESPECTÉES DE SA CRÉATION  
À SA DISTRIBUTION PAR DES AGENTS MUNICIPAUX.

Chères Noiséennes, chers Noiséens,

En cette période de pandémie liée à la prolifération du COVID-19 dans notre pays, nous avons privilégié le recours aux moyens digitaux pour diffuser des informations aux habitants de la Commune (Facebook du Maire, Site Internet de la Ville, panneau lumineux d'informations).

Néanmoins, afin de pouvoir informer l'ensemble de la population noiséenne, je pense qu'il est utile de faire ce point global, par courrier.



Une cellule de permanence téléphonique est assurée en Mairie, du lundi au vendredi, afin de répondre à vos interrogations et rester en contact avec la population.

**Tél. Standard : 01 56 74 15 70**



Pour les Seniors de plus de 70 ans : les 421 personnes recensées ont été contactées par le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) et 71 identifiées en situation de fragilité et/ou d'isolement sont désormais appelées 2 fois par semaine par nos agents municipaux. Pour ces dernières, et après étude individuelle de leur situation, nous pouvons assurer un service de courses à domicile (produits de première nécessité et médicaments).

**Tél. CCAS : 01 56 74 15 75**



La Poste : à ce jour tous les bureaux sont fermés pour le service courrier. Nous vous tiendrons informés de l'évolution sur le Site Internet de la Ville, la page Facebook du Maire et notre panneau lumineux.



La collecte des déchets ménagers (incluant plastiques et verre) est maintenue. En revanche je vous rappelle que le ramassage des végétaux et des encombrants est suspendu jusqu'à nouvel ordre. **Nous vous demandons de ne rien déposer sur les trottoirs.** Vous trouverez au dos de cette lettre le document du Territoire GPSEA qui a en charge ces collectes.



L'ensemble des travaux est pour le moment suspendu. Les entreprises qui assurent l'entretien et la maintenance de nos espaces verts, de notre voirie et de l'éclairage public ont mis en place un service d'astreinte qui intervient uniquement en cas d'urgence. Par ailleurs, une permanence est assurée par nos agents des Services Techniques.

# LE CONFINEMENT EST EFFICACE : RESTEZ CHEZ VOUS !



Enfin, en matière de solidarité, nous avons reçu de la part de la Région, du Département et de la Préfecture des masques que nous distribuons aux professionnels de santé. En parallèle, nous nous sommes associés à une initiative solidaire noiseenne « une chemise pour mon infirmière », de confection de surblouses et de coiffes destinées aux infirmières libérales, aux ambulanciers, aux EHPAD, aux hôpitaux et services de consultation COVID-19, en fournissant notamment aux bénévoles 300 mètres de tissus.

Nous vous rappelons qu'en cette période très particulière, le confinement reste en vigueur et constitue le moyen le plus efficace pour lutter contre la propagation du virus.

N'hésitez pas à vous tenir informés en consultant le site Internet de la Ville ([www.noiseau.fr](http://www.noiseau.fr)), la page Facebook du Maire (Yvan FEMEL – Noiseau) et notre panneau lumineux d'informations.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Bien à vous,

Votre Maire,  
Yvan FEMEL



Coronavirus - Covid-19  
information #GPSEA



## LES 4 GESTES POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES DU CORONAVIRUS

1



Se laver très régulièrement les mains

2



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

3



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

4



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

**Vous avez des questions sur le coronavirus ?**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](http://GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS)



0 800 130 000 (appel gratuit)

## Collecte des déchets Informations importantes à retenir

### Jusqu'à nouvel ordre

1

**Fermeture au public des déchèteries du territoire**

Depuis le 16 mars, les déchèteries sont fermées au public.



2

**Suspension des collectes d'encombrants**

**A partir du 1<sup>er</sup> avril**

En attendant la réouverture des déchèteries et la reprise de la collecte, stockez au maximum les objets encombrants. Ne surtout pas les déposer sur les trottoirs.



3

**Suspension des collectes de déchets végétaux**

Les tontes de pelouse ne sont plus ramassées. Elles doivent être déposées en tas pour être séchées à l'air libre, la matière se dégradera progressivement.

